

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES
- MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 7 septembre 2022 à 14h30

Délibérations de : 1 à 8
Présents : 11
Pouvoirs : 8
Votants : 19

Etaient présents :

Mesdames Claudine HAUSER, Yolande ALBERT, Geneviève AMEN, Catherine FARRENQ, Flavie ROUANET, Jeannine CAYSSEL
Messieurs Pascal BUGIS, Rinaldo PUGLISI, Bernard AUDOURENC, Christian NOCAUDIE, Serge SERIEYS.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Baya ALGAY à Madame Geneviève AMEN
Madame Viviane DUPUY à Mme Catherine FARRENQ
Madame Marie-Claude FAURE à M Pascal BUGIS
Madame Alexia CAILLOUX à Madame Jeanine CAYSSEL
Monsieur Siegfried FRANZ à Monsieur Christian NOCAUDIE
Monsieur Christophe SENTOLL à Monsieur Serge SERIEYS
Monsieur Xavier BORIES à Monsieur Rinaldo PUGLISI
Monsieur Roger ISABET à Madame Yolande ALBERT

Etait excusé

Monsieur Stéphane AYMARD
Monsieur Philippe BECO
Monsieur Vincent COLOM
Monsieur Sylvain LAGARRIGUE et Mme Marielle PERRON, Commissaire aux comptes SEMAPHORES

Etait absente

Monsieur Laurent MONS
Mme Jeanine BARENS

Participaient également à la séance :

Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines
Monsieur Frédéric ONA, Service maintenance
Monsieur Didier GEFFRAY, DDT



6. BATIMENT 32 RUE MILHAU DUCOMMUN – REPRISE FACADE ET REHABILITATION DE 4 LOGEMENTS PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

Par délibération en date du 16 octobre 2019 le conseil d'administration de l'Office a autorisé le lancement de la reprise de façade de l'immeuble situé au 32 rue Milhau Ducommun pour un montant prévisionnel de 132 000 € TTC.

La reprise de la façade a obligé le relogement des locataires et l'Office a souhaité en profiter pour réhabiliter les 4 logements. Le coût prévisionnel a donc été réactualisé à 356 765 € TTC.

I – Prix de revient prévisionnel :

Rénovation de façade.....	130 310 €
Travaux de réhabilitation.....	180 800 €
Honoraires.....	45 655 €

Montant TTC	356 765 €

II – Plan de financement prévisionnel :

Prêts.....	300 000 €
Subvention CACM.....	8 000 €
Fonds propres.....	48 765 €

Montant Total	356 765 €

Afin de s'assurer du financement de cette opération à un taux fixe intéressant, plusieurs établissements financiers ont été sollicités. Les offres reçues ont été analysées et la proposition établie par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a été retenue.

Pour le financement de cette opération, le Président est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées un Contrat de Prêt pour un montant total de 300 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Montant :	Prêt à taux fixe échéance dégressive 300 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	20 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle échéances dégressives
Taux d'intérêt annuel fixe :	2.94 %.
Frais de dossier	600 €
Débloqué des fonds	Le débloqué des fonds devra intervenir dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat

Il est proposé au conseil d'administration :

- D'accepter le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/09/2022

Application agréée E-legalite.com

CA 7/09/22

- D'autoriser le Président à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat, la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à demander les garanties correspondantes.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- Autorise le Président à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat, la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à demander les garanties correspondantes.
- Et réalise seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 7 septembre 2022

Le Président,




Pascal BUGIS

REÇU EN PREFECTURE

le 20/09/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 20/09/2022

Application agréée E-legalite.com